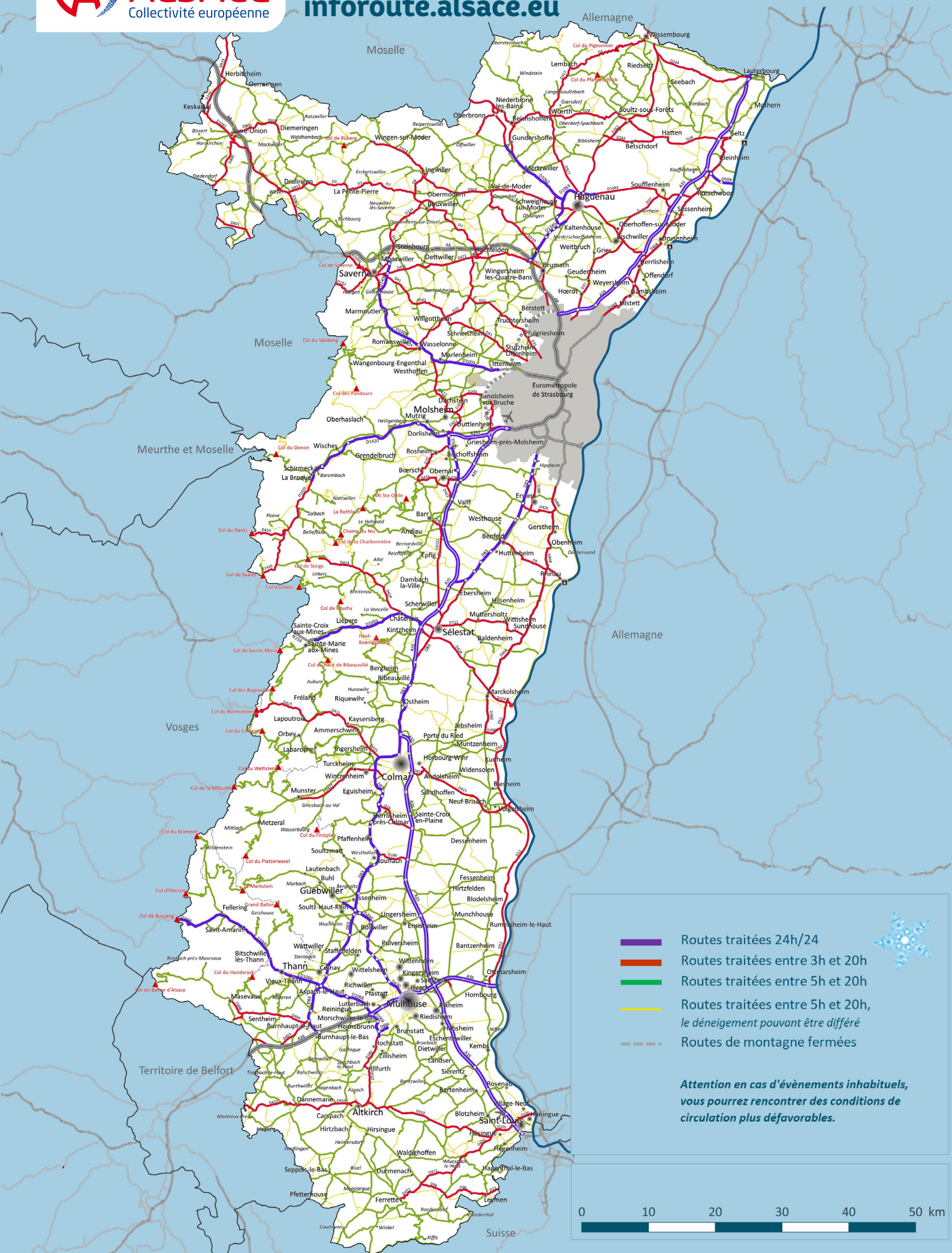


Circuler en hiver sur les routes en Alsace





La viabilité hivernale : nous avons tous un rôle à jouer



La Collectivité européenne d'Alsace nous informe régulièrement des conditions de circulation sur les routes alsaciennes.

Elle diffuse une carte avec les niveaux de service et les horaires d'intervention.

Nous préparons notre itinéraire, anticipons notre départ, nous nous informons et adoptons les bons réflexes.

➔ Comment réagir sur une route normale ?

Restons prudents, surveillons l'état de nos pneus, leur pression et leur usure (3 mm minimum).

➔ Comment se déplacer sur une route délicate ou difficile ?

Préparons notre déplacement et soyons vigilants. Les équipements hivernaux sont désormais obligatoires du 1^{er} novembre au 31 mars pour circuler sur les routes des communes de montagne. Ne surestimons pas l'efficacité des pneus hiver sur le verglas.

Informations complémentaires sur la nouvelle réglementation en vigueur : inforoute.alsace.eu, securite-routiere.gouv.fr, bas-rhin.gouv.fr et haut-rhin.gouv.fr (détails des communes concernées).

➔ Sur une route très difficile, voire impraticable, que faire ?

Ne partons pas !

Les stocks de sel sont constitués par des livraisons écoresponsables, grâce au transport par péniches sur l'essentiel du trajet.